

ANNEXE B

D'après le Budget des dépenses supplémentaire (A) de 1994-1995. Le montant accordé est de 373 200 000,00 \$, soit le total des montants des postes de ce budget figurant à la présente annexe.

SOMMES accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995 et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES <i>HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT</i>		
	EMPLOI ET IMMIGRATION		
	PROGRAMME DES SERVICES GÉNÉRAUX		
1a	Services généraux – Dépenses du Programme.....	6 600 000	
	PROGRAMME D'EMPLOI ET D'ASSURANCE		
5a	Emploi et Assurance – Dépenses de fonctionnement.....	17 600 000	
10a	Emploi et Assurance – Subventions inscrites au Budget et contributions.....	347 200 000	
	PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉDUCATION		
35a	Développement social et éducation – Subventions inscrites au Budget.....	1 800 000	
			373 200 000
			373 200 000